

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

DELIBERATION N°2022.00089

**COLLECTE DES PNEUS D'ENSILAGE USAGES - SOUTIEN A LA FEDERATION
DEPARTEMENTALE DES COMITES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLES POUR
UNE DERNIERE COLLECTE EN 2022**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de voix : 58

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY,
M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER,
M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE,
M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS,
M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE,
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH,
M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Patrick BOUCHET donne pouvoir à M. Guy FRANCON,
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Fabrice DUCRET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Yves LECOCQ donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,
M. Jean-Marc THELISSON donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON

RECU EN PREFECTURE

Le 18 mars 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220310-D20220008910

DATE D'AFFICHAGE :18 mars 2022

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Vincent BONY, M. Michel GANDILHON,
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,
M. Julien LUYA, M. Yves MORAND, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

Mme Siham LABICH

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 10 MARS 2022

COLLECTE DES PNEUS D'ENSILAGE USAGES - SOUTIEN A LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES COMITES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLES POUR UNE DERNIERE COLLECTE EN 2022

L'utilisation des pneus en agriculture, principalement en élevage laitier pour lester les silos d'ensilages de fourrages, est une pratique ancienne. Mais avec le temps, les pneus se détériorent et finissent par causer des dégâts sur les bâches d'ensilage. De plus, l'impact paysager est important et les sources de pollutions sont potentiellement nombreuses.

À la demande de la profession agricole, une recherche de solutions concertées permettant de collecter et recycler ces pneus qualifiés de « gisements orphelins » a été lancée dès janvier 2019. L'Etat, la Chambre d'Agriculture et le Conseil Départemental ont ainsi réuni plusieurs collectivités ligériennes afin d'organiser une collecte de ces pneus sur une période de 4 ans.

La Fédération Départementale des Comités de Développement Agricole (fédération d'associations d'agriculteurs de tout le département) s'est proposée pour assurer la maîtrise d'ouvrage et l'organisation de ces collectes sur chacun des territoires volontaires. Elle est appuyée par la Chambre d'Agriculture de la Loire qui assure l'organisation administrative et logistique de cette collecte.

Consciente des enjeux, Saint-Etienne Métropole a ainsi validé un premier soutien de 50 000 € à la Fédération Départementale des Comités de Développement Agricole, lors de son Bureau du 13 janvier 2020, pour organiser la collecte de 1 000 tonnes de pneus d'ensilage usagés.

La collecte des 1 000 premières tonnes a ainsi eu lieu en juin 2021. Parallèlement, afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins exprimés par les agriculteurs, la Fédération des Comités a sollicité la Métropole pour envisager une collecte supplémentaire en décembre 2021. Cette collecte était possible dans les mêmes conditions financières que la première, pour un volume d'environ 400 tonnes au vu des contraintes logistiques prévisionnelles de mise en œuvre. Des cofinancements de l'ADEME, d'ENSIVALOR, du Conseil Départemental et des agriculteurs ont également été mobilisés pour cette collecte complémentaire.

Fort de ces deux premières collectes qui ont finalement permis de collecter un volume de pneus plus important que prévu initialement (1690 tonnes au lieu des 1400 tonnes prévues, 146 exploitations au lieu des 100 prévues), la Fédération des Comités a proposé à Saint-Etienne Métropole de solder le stock de pneus inscrit, soit près de 500 tonnes à collecter (environ 50 exploitations), dès le printemps 2022.

Cette dernière collecte ne pourra cependant pas mobiliser les mêmes financements que les premières, car les fonds ENSIVALOR et ADEME ne pourront être remobilisés qu'en 2023

sur la Loire, et prioritairement sur d'autres territoires qui lancent leurs premières collectes (Roannais et Forez). Saint-Etienne Métropole propose de maintenir sa participation au même niveau que celui mobilisé sur les deux collectes précédentes soit 50 € la tonne. Le Conseil Départemental restera également sur ce même montant. Ainsi, souhaitant garantir une certaine équité entre les agriculteurs sur leur reste à charge, la Fédération des Comités et la Chambre d'Agriculture de la Loire vont donc mobiliser leurs propres ressources sur cette dernière collecte.

Il est donc proposé d'accorder un financement supplémentaire de 40 000 € maximum à la Fédération Départementale des Comités de Développement Agricole, afin de couvrir les tonnages supplémentaires déjà collectés en 2021 et début 2022 (290 tonnes), et assurer la collecte du solde des pneus d'ensilage.

Comme pour les premières collectes, 5 points de collectes devraient être proposés aux agriculteurs : Rive-de-Gier, Saint-Chamond, Saint-Christo-en-Jarez, Roche-la-Molière et Saint-Maurice-en-Gourgois.

Pour rappel, une fois collectés, les pneus sont traités sur un site spécialisé (tri, broyage, déferrailage...) puis valorisés comme combustibles en cimenterie (majoritairement en région lyonnaise).

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **valide le soutien à l'organisation d'une dernière collecte des pneus d'ensilage usagés au printemps 2022, sous la forme d'une subvention d'investissement de 40 000 € maximum à la Fédération départementale des comités de développement agricoles de la Loire ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention annexée à la présente délibération ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 20422, destination CPNEU à concurrence de 30 000 € et destination LOCAL à concurrence de 10 000 €, du budget Agriculture de l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU